



Pratique du bilan de compétences (CP FFP)

<p>Objectifs</p>	<p>Cette certification Pratique du Bilan de Compétences a pour objectif de professionnaliser les consultants souhaitant mettre en œuvre le bilan de compétences.</p> <p>Conçue et animée par des professionnels du Bilan de compétences en exercice elle permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'enrichir des différents concepts et fondements théoriques sous-tendant la pratique du bilan de compétences. • Acquérir et mettre en œuvre une méthodologie adaptée à la pratique du bilan de compétences auprès de tout type de public • Se munir d'outils opérationnels spécifiques au bilan de compétences : expérimentation en formation et remise d'une mallette à outils couvrant toutes les étapes du bilan de compétences • Se prévaloir d'une habilitation à 2 outils psychométriques (personnalité et intérêts professionnels). • Maîtriser la posture du conseiller bilan et les concepts théoriques de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des transitions professionnelles • Connaître le cadre légal et les acteurs du bilan de compétences
<p>Durée</p>	<p>39 heures sur 6 journées de formation</p>
<p>L'intervenant(e)</p>	<p>Noémie Périchon</p>
<p>Quelques mots sur notre intervenant(e)</p>	<p>Architecte accompagnatrice de parcours VAE et consultante bilan de compétences certifiée, Noémie Périchon accompagne des candidats et des bénéficiaires depuis plus de 7 années.</p> <p>Après plusieurs années d'expérience en management commercial et direction commerciale, elle s'oriente vers l'accompagnement individuel et collectif en rejoignant les équipe d'API Formation.</p> <p>Formatrice en management, commerce, communication, elle anime également la formation Pratique du bilan de compétences et la formation Accompagnement VAE. Passionnée d'ingénierie pédagogique, de e-learning, elle développe des parcours et des formations pour API Formation.</p> <p><i>"Un problème sans solution est un problème mal posé" Confucius</i></p> <p>Dans sa pratique, notre consultante a pour objectif d'aboutir à l'épanouissement et à l'accomplissement de chacun dans le respect de ses valeurs, ses besoins et sa personnalité.</p> <p>Elle accorde une importance toute particulière au développement d'une relation de confiance, propice à l'échange bienveillant.</p>

Compétences visées	<p>Cette certification élaborée et délivrée par APC depuis 2012, animée en Polynésie Française par Api Formation, a pour objet la formation à la mise en œuvre opérationnelle de la prestation Bilan de compétences.</p> <p>La méthodologie, la posture, les étapes, les outils sont traités par des professionnels en activité.</p> <p>Api Formation en tant que centre de bilan de compétences, dispose d'une solide expérience aboutissant à l'animation de cette formation.</p> <p>Cette formation est devenue Certification Professionnelle (CP FFP) de par l'obtention par APC d'une certification qualité formation métiers (ISQ OPOF).</p> <p>Au cours de cette formation, les questions d'installation en tant que consultant indépendant et en tant que Centre de bilan de compétences (juridique, commercial, développement d'activité) peuvent être évoquées mais ne sont pas traitées.</p>
Public visé et prérequis	<p>La formation pratique du bilan de compétences d'adresse à un public de Professionnels (2 ans d'expérience mini) de l'emploi, de l'orientation, du CEP (conseiller formation, formateur, coach, Service RH...) – Niveau 5 à minima.</p> <p>Les candidats doivent répondre à l'un des deux prérequis suivants pour accéder à la certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 6 à minima dans les domaines des RH, du coaching, de l'insertion professionnelle, de l'orientation, de la formation. • Niveau 5 avec 5 années d'expérience à minima dans ces mêmes domaines.
Informations et débouchés	<p>Pas d'équivalence ou de passerelle avec d'autres certifications</p> <p>Débouché métier : Consultant bilan de compétences</p>
Moyens pédagogiques et méthodes d'accompagnement	<p>Avec en appui des supports pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise d'une boîte à outils dédiés au bilan de compétences • Support de formation de Api Formation. <p>A l'issue de la formation, les participants maîtriseront la démarche réglementaire du bilan de compétences, en cerneront sa dimension spécifique et sauront mettre en œuvre une pédagogie propre à cet accompagnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alternance d'apports théoriques et d'études de cas. • Simulations d'entretiens, jeux de rôles. • Appropriation des outils et techniques spécifiques au Bilan de compétences • La délivrance permanente de ce CP FFP à valeur nationale dans le cadre de votre pratique professionnelle. • L'accès à l'annuaire national des CP FFP APC pour présenter votre offre de service. Annuaire relayé vers deux annuaires d'organismes (Centres de bilans et centres de VAE).
Organisation de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> • Jour 1 <p>Présentation de la formation. Présentation des participants. Le Bilan de Compétences : les origines, la loi de 91. Le Cadre réglementaire. Eléments en droit du travail, de la formation... (Réforme formation, CPF...). Public concerné et financement. Déroulement d'un bilan de compétences, ses objectifs. La posture du conseiller.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jour 2 <p>Processus d'accompagnement. Outils d'analyses des trajectoires. Le portefeuille de compétences. La construction du projet. Les différentes approches. Le plan d'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jour 3

	<p>Un formateur consultant Central Test forme les stagiaires à l'utilisation des tests Profil Pro-2 (test de personnalité, des motivations et du comportement en environnement professionnel) et Vocation (test d'inventaire des intérêts professionnels). Cette formation se réalisera dans les locaux d'API Formation, en Visio Formation, le formateur Central Test animera depuis la métropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jour 4 <p>Détail et développement des trois phases. La méthode dite experte – Etudes de cas, mise en pratique, mise en situation.</p> <p>Articulation des différents outils d'évaluation avec le parcours du bilan.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jour 5 <p>Document de synthèse – structure, critères qualités. Etudes de cas : questions et réflexions autour de cas généraux et particuliers. Approche des divers tests.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jour 6 <p>Evaluation de la formation. API Formation oriente vers la plateforme LMS d'APC les stagiaires pour réaliser le Quizz évaluatif de fin de formation.</p> <p>API Formation transmet le cas pratique objet d'un « mémoire » à rédiger (d'environ 25 pages). Préparation du plan de mémoire.</p> <p>API Formation ne sera pas chargé d'évaluer les stagiaires, le Certificateur APC se chargera de cette tâche.</p> <p>Cycle court animé par des professionnels du bilan de compétences et de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des intervenants expérimentés dans les pratiques du bilan de compétences, • Un intervenant Central Test pour une formation aux solutions d'évaluation psychométrique de cet éditeur français reconnu et leader dans son domaine. <p>A l'issue de la formation les stagiaires disposent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des habilitations pour la passation des tests Profil-Pro 2 et IIP-R avec une option d'achat préférentielle sur la première commande effectuée auprès de Central Test, • D'une boîte à outils bilan de compétences avec droit d'utilisation personnelle illimitée, • De la possibilité de se voir attribuer le CP FFP Consultant Bilan de Compétences après validation d'un dossier méthodologique proposé au candidat à la certification.
Modalité d'organisation	Présentiel
Assistance pédagogique et technique	<p>L'accompagnement et l'assistance sont assurés par la référente pédagogique et administrative d'API Formation Bénédicte Voinson, joignable au 40.54.54.30 et par mail à l'adresse suivante benedicte.voinson@api.pf</p> <p>Cet accompagnement et cette assistance se font en présentiel pendant les horaires d'ouverture de l'organisme de formation du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 16h00, par email ou par téléphone.</p>
Suivis de l'exécution de l'action et de ses résultats	<p><u>1/ Questionnaires et études de cas :</u></p> <p>Durée 1H, réalisée durant la dernière demi-journée de formation, l'évaluation porte sur des questions de connaissances et études de cas présentant des situations professionnelles.</p>

	<p>Cette évaluation peut faire l'objet d'aménagement spécifique selon les besoins identifiés lors de l'inscription d'une personne porteuse de handicap.</p> <p><u>2/ Mémoire sur un thème imposé :</u></p> <p>A l'issue de l'évaluation 1, le formateur présente le thème du mémoire à réaliser. Après un temps d'échange collectif et de synthèse des acquis, chaque candidat prépare individuellement son plan de mémoire.</p> <p>Ce mémoire de 25 pages environ, est réalisé en autonomie, à rendre dans un délai de 2 à 3 mois.</p> <p>Les modalités d'évaluation de titres CP FFP d'APC sont en cours d'évolution dans le cadre des dossiers de renouvellement déposés chez France Compétences.</p> <p>Celles-ci devraient entrer en œuvre au cours du 1^{er} trimestre 2024.</p>
Personnes en situation de handicap	<p>La formation pratique du bilan de compétences est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la prestation dispensée.</p> <p>Si API Formation ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du(de la) bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) vers un organisme partenaire du réseau de API Formation.</p>
Modalités et délais d'accès	<p>Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.</p> <p>Le devis est transmis sous format électronique par email.</p> <p>La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.</p>
Tarif	<p>265 000 FCP. Cette formation est éligible pour une prise en charge du Fonds Paritaire de Gestion (pour vérifier vos conditions d'éligibilité ou non vous pouvez contacter le Fonds Paritaire de Gestion à l'adresse mail suivante contact@fondsparitaire.pf ou au 40 42 71 00).</p>